



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

1

MOTION

Dépot: N. Gilles Roth
07.07.2015
PL 6711

La Chambre des Députés,

Saluant l'abolition des commissariats de district dans un souci de simplification administrative,

Considérant que celle-ci constitue par ailleurs une étape nouvelle dans la façon de concevoir la tutelle étatique sur les communes en faisant, d'une part, disparaître la subdivision administrative actuelle et, d'autre part, le rôle d'intermédiaire entre le gouvernement et les autorités communales assumé depuis plus de 170 ans par les commissaires de districts,

Notant que l'abolition desdits commissaires ne signifie aucunement la fin de l'exercice des attributions de la tutelle administrative qu'ils ont exercées jusqu'à présent,

Que ces compétences seront à l'avenir directement assumées par le ministre en charge de l'intérieur,

Considérant que la surveillance des communes risque de ce fait de devenir autrement plus politique,

Qu'afin de contrecarrer ce risque il serait indiqué de créer au niveau du ministère de l'intérieur un service à part chargé de l'exercice du pouvoir tutélaire sur les affaires communales,

invite le Gouvernement

à prévoir la création d'un service de contrôle tutélaire sur les affaires communales au sein du ministère de l'intérieur


S. Gilles Roth